

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42579

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 24942 de Mme Rabault

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dont la valeur diminuera en même temps que le montant des pensions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à rappeler la conséquence insidieuse de cette réforme des retraites sur le montant des pensions de retraite de nos concitoyens. En effet, comme l'avait bien dit François Fillon en 2016, "le système par points, en réalité, permet une chose, qu'aucun homme politique n'avoue : il permet de baisser chaque année la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions".